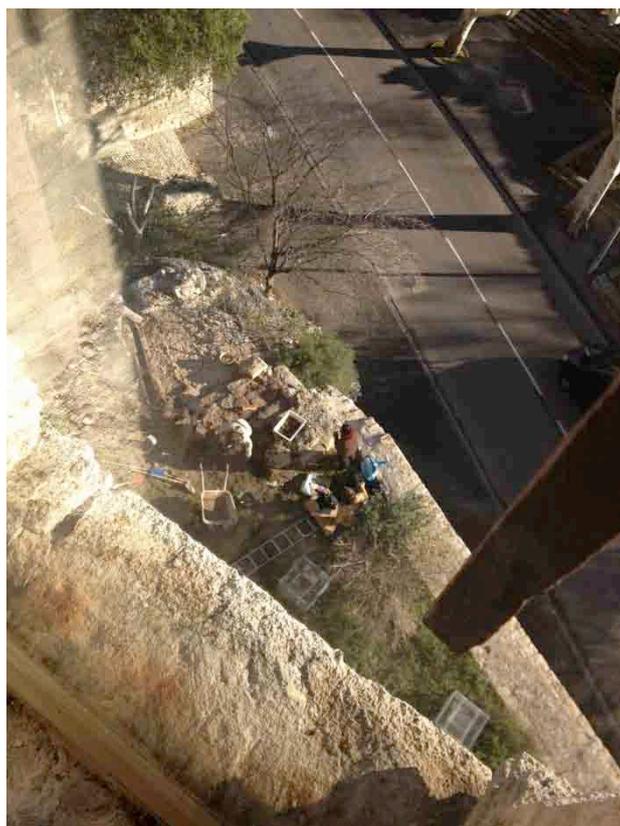


Rapport d'opérations archéologiques
(décapage, prospection à la parcelle, observations sur le bâti)
à la tour Philippe le Bel de Villeneuve-lès-Avignon (30)
du 7 au 9 décembre 2012

Nicolas FAUCHERRE,
Université d'Aix-Marseille, laboratoire LA3M
et
Bernard SOURNIA
conservateur honoraire du patrimoine



Sommaire

• Problématique	page 2
• Observations	page 3
• Conclusions	page 8
• Annexes	
○ n°1 : autorisation de sondage	page 9
○ n°2 : chronologie	page 11
○ n°3 : iconographie	page 13
○ n°4 : site et situation	page 17

Remerciements :

- Marc ANDRIEU, directeur des affaires culturelles, ville de Villeneuve,
- Michel BERTHELOT, UMR 3495 MAP, coordinateur de l'ANR Pavage,
- François DE BANES GARDONNE, directeur de la Chartreuse,
- Jean-Louis VAYSSETTE, service régional de l'archéologie Languedoc-Roussillon,
- Jean-Bernard ELZIÈRE, historien indépendant,
- Pascal MARITAU, restaurateur, LA3M.

Collaborations :

Marion CAILLARD, Jennifer COUR, Léon GUISELIN, Jean-Antoine SEGURA, Xavier VILLAT, étudiants en master 1 Archéologie médiévale de l'université d'Aix-Marseille.

Dans le cadre du programme de recherche PAVAGE consacré au pont d'Avignon, en complément de l'enquête de Bernard SOURNIA sur la tête de pont côté Villeneuve, en bénéficiant d'un stage pratique pour des étudiants en master 1 d'archéologie médiévale d'Aix-Marseille université, trois opérations concomitantes ont été effectuées du 7 au 9 décembre 2012 au château de la Tour du Pont, construction des années 1300 du roi Philippe IV le Bel en tête languedocienne du pont d'Avignon :

1. un décapage des témoins affleurant sur le rocher du châtelet de la tour-porte,
2. une prospection à la parcelle pour évaluer les limites septentrionales de l'emprise de ce château disparu,
3. des observations sur le bâti de la tour elle-même pour recouper l'enquête menée dans les maisons périphériques.

Problématique

Les opérations menées sur ce laps de temps court (2,5 jours), a fortiori obéré par le mistral glacé, avaient un double but :

- confirmer l'emprise et l'état de conservation des substructions de la tour-porte qui était assise sur le tablier de la tête du pont, en vue d'en lever un plan détaillé et d'envisager leur cristallisation à but pédagogique, puisqu'elles sont le seul témoin tangible du débouché du pont d'Avignon en rive droite ;
- tenter d'appréhender par l'observation de terrain l'emprise et les limites de l'enceinte disparue de ce château royal de la Tour du Pont.

La chronologie de l'ouvrage (cf. annexe n°2), établie à partir des travaux de Bernard SOURNIA, appelle quatre remarques:

- la plainte du roi de Sicile en 1302 parle de « tours » au pluriel, ce qui suggère que la tour-porte a été construit concomitamment à la Tour de Philippe le Bel ;
- la démolition de la tour-porte en 1787 suggère deux phases de construction, comme la Tour, que semblent attester les réparations de 1361 ;
- les déroquetages de l'escarpement du Rhône, pour des carrières comme pour l'élargissement du chemin de berge vers 1840, n'ont laissé subsister l'emprise sur le rocher que du tiers occidental de la tour-porte ;
- les courtines dont les arrachements sont aujourd'hui visibles sur la tour ne sont jamais signalées dans les sources iconographiques ou littéraires comme ayant été construites.

L'iconographie (annexe n°3) localise avec une relative précision les différents bâtiments entourant jadis la tour, tandis que l'étude du site (annexe n°4) suggère bien l'étagement des constructions dans la pente de la colline basculant en surplomb vers le Rhône.



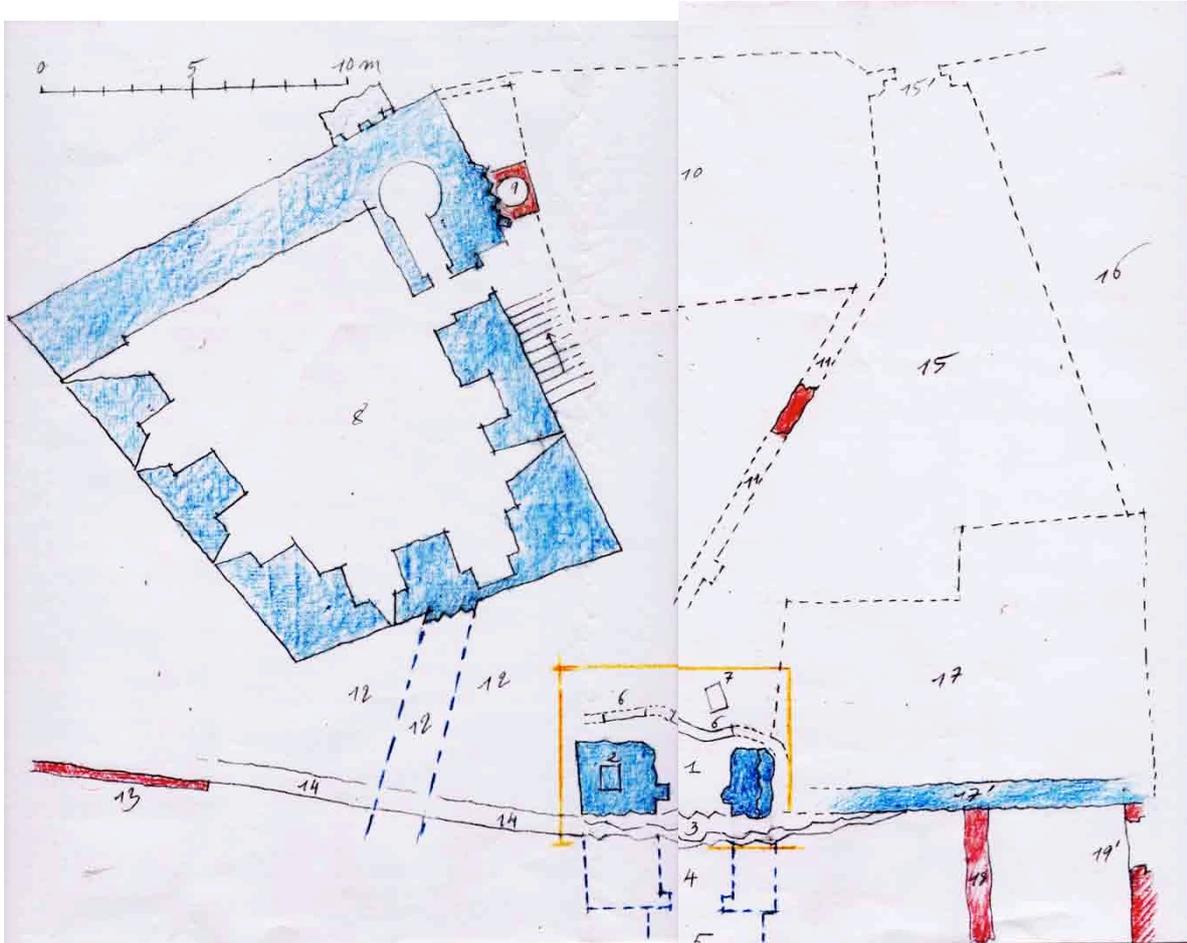
Localisation de la tour-porte sur vue aérienne verticale et depuis la terrasse de la Tour avant fouille

Observations

1° - Décapage sur la tour-porte

Le décapage de l'emprise de la tour-porte a révélé la semelle de l'ouvrage, conservée sur une hauteur d'à peine une assise en contrebas des niveaux de circulation de la chaussée du pont et directement posée sur le rocher. Le parement calcaire en grand appareil de la première assise sur la semelle est en place sur la face latérale sud. L'emprise de la vis d'escalier inscrite dans le massif méridional n'a pu être déterminée. Les deux piédroits en place marquant les vantaux ménagent une largeur de passage pour le tablier du pont d'1,80 m.

Bordant la face ouest de la tour-porte, un caniveau de pierre s'écoulant vers le nord est directement serti dans le rocher. La conduite mordant sur l'angle nord-ouest de la tour-porte atteste qu'elle a été mise en place après la démolition de celle-ci.



Plan général du secteur de fouille (B. SOURNIA, 12/2012)

En bleu, les éléments ou vestiges de l'ouvrage médiéval
 En rouge, ouvrages ou vestiges d'époque moderne
 Cerclée en ocre jaune, la zone ayant fait l'objet du décapage
 L'identification et la restitution hypothétique de divers locaux (en pointillés)
 renvoie au relevé et aux légendes de l'ingénieur du corps des fortifications
 Quintin de Beauverd en 1786.

Tour -porte :

- 1 Vestiges du soubassement et passage d'entrée
- 2 Bard au départ de la vis d'escalier (?)
- 3 Rocher arasé
- 4 Restitution de la face antérieure de la tour-porte, en pointillés
- 5 Aboutissement présumé de la tête du pont d'Avignon, en pointillés
- 6 Rigole
- 7 Dalle de pavage (apparemment pas en place)

Tour Philippe le Bel et ouvrages attenants :

- 8 Salle basse
- 9 Puits
- 10 Emplacement des cuisines et de la boulangerie, d'après Quintin de Beauverd
- 11 Mur de clôture, d'après Quintin de Beauverd
- 12 Emplacement du logis du gouverneur et, en pointillés, direction du mur d'enceinte méridional du châtelet
- 13 Assise inférieure de la voûte ayant porté la terrasse du logis du gouverneur
- 14 Mur de soutènement, moderne (XIXe siècle ?)
- 15 Chaussée de traversée du châtelet et, 15', entrée ouest du fort (Quintin de Beauverd)
- 16 Emplacement d'un magasin (Quintin de Beauverd)
- 17 Emplacement du corps de bâtiment ayant contenu la chapelle et le logis attenant du châtelain (Quintin de Beauverd) et, en 17', mur de soubassement oriental de ce corps
- 18 Soubassement du mur nord du corps de garde (Quintin de Beauverd)
- 19 Jardin du gouverneur et 19' son mur de soutènement et porte d'accès murée

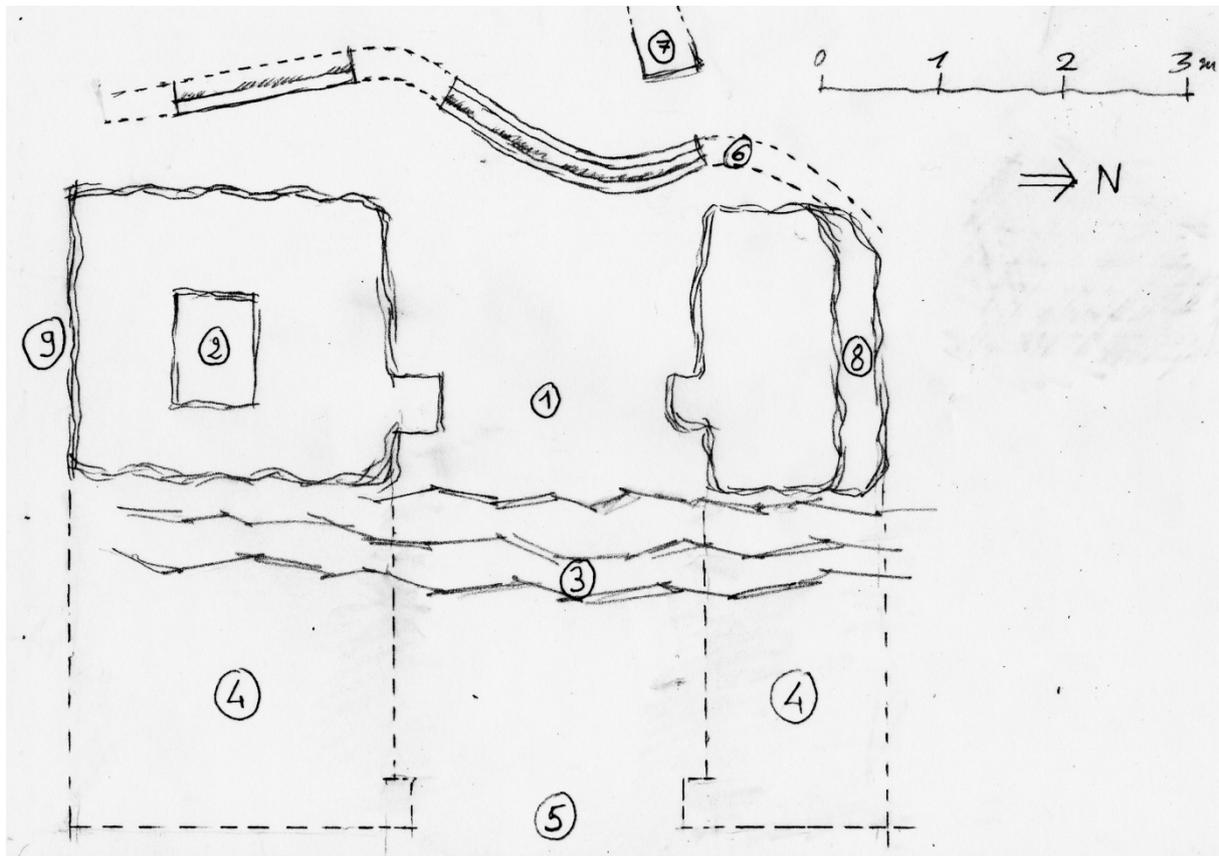


Chaussée et rigole



Soubassement de la vis d'escalier

Plan des structures de la tour-porte (B. SOURNIA, N. Faucherre, 12/2012)



1 - Passage d'entrée posé sur le rocher avec piédroits pour les vantaux ;
2 - Dalle ou bard, sol probable de l'escalier en vis ;
3 - Rupture de pente du déroquetage pour la RD2 en contrebas ;
4 - Tracé hypothétique de l'emprise de la tour-porte ;
5 - Aboutissement du tablier du pont ;
6 - Rigole en pierre postérieure à la démolition de la tour-porte ;
7 - Dalle affleurante dans le secteur de la chapelle (en place ?) ;
8 - Parement arraché de la face nord de la tour-porte ;
9 - Parement en place.



Vue générale après décapage



Première assise du parement méridional en place

Les structures exhumées étaient ponctuellement recouvertes d'une couche de terre végétale chargée en matériel hétérogène, allant de tessons de céramique glaçurée ou vernissée à de la porcelaine et de la faïence, associée à des pièces de cyclomoteur. La céramique fine à patte grise existe de façon résiduelle.



Céramiques

La seule monnaie trouvée est une piécette de bronze très altérée, d'1,5 cm de diamètre et 1/2 mm d'épaisseur, trouvée hors stratigraphie sur le radier de la chaussée. En cours de nettoyage, elle porte une inscription périphérique ST PAUL.



2° - Enquête sur le bâti périphérique

L'enquête à la parcelle s'est pour l'instant limitée à la visite de la maison mitoyenne à la Tour, chez madame Georges Serre, 41, rue Montée de la Tour. Mais des rendez-vous ont été pris avec le syndic des parcelles correspondant à l'ancien palais Orsini, dont les habitants nous ont pour l'instant refusé l'accès, ne serait-ce qu'à leur cour.

D'ors et déjà, il convient de souligner qu'aucune trace de la courtine bordant la rue, dont l'arrachement se voit sur la face nord de la Tour, n'a été révélée dans la visite des caves. L'escarpement contre lequel s'adosse la maison Serre et qui est dominé par le palais Orsini, crée un dénivelé d'une douzaine de mètres entre le tablier du pont et le rocher de Saluces sur lequel était posé le palais Orsini, en surplomb sur le fleuve et le pont.



Maison Serre et ancien palais Orsini
depuis le haut de la Tour



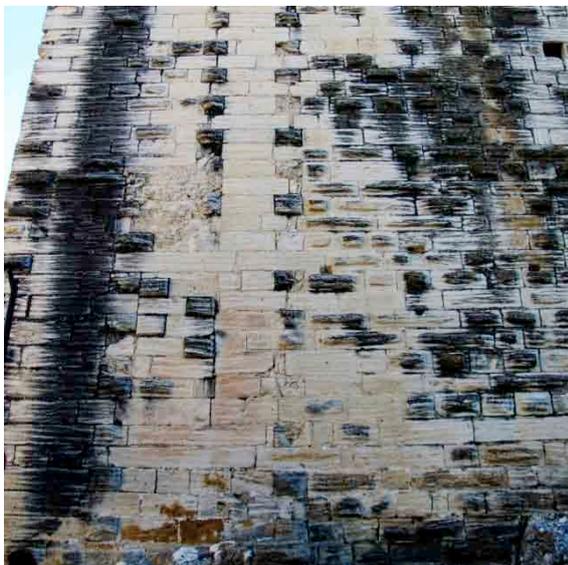
Le rocher de Saluce et la route
de berge depuis le nord



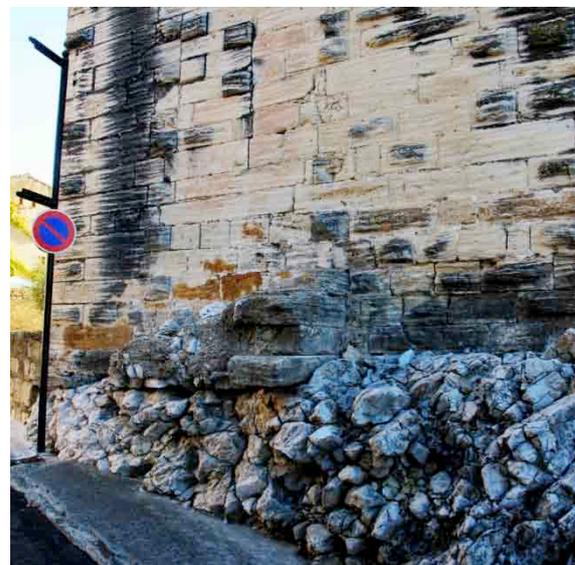
Porte murée s'ouvrant sud
sous le jardin Serre

3° - Observations sur la Tour

L'arrachement en face occidentale de la tour, face à la montagne, correspond à deux conduits de latrine accolés, desservi depuis la vis d'escalier de l'angle nord-ouest par deux portes à mi-hauteur du rez-de-chaussée et de l'étage, soigneusement condamnées anciennement.



Harpage des deux conduits avec porte murée

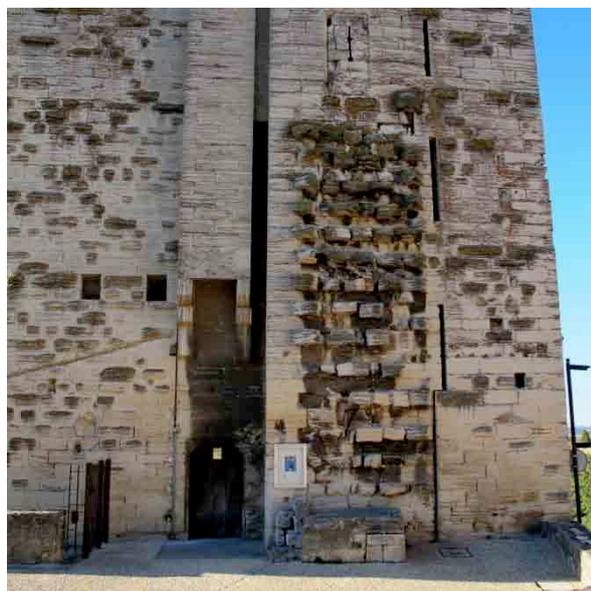


Mur de la fosse disparue reposant sur le rocher

Les deux arrachements sur les faces Est et Nord de la tour semblent correspondre à des chaînages d'attente de courtines non réalisées. Ces courtines étaient prévues pour que leur chemin de ronde sommital soit directement desservi depuis la tour par une porte, pour l'orientale obstruable par un vantail en place d'origine (datation dendrochronologique en cours), pour la septentrionale condamnée depuis l'escalier en vis par une obstruction avec archère-canonnière en louche à traverse pattée — pour arc et aquebute posée sur chevalet qui suggère une datation dans le deuxième quart du XVe siècle. La datation précoce de l'obstruction est corroborée, au nord par l'existence contre l'attente bûchée du seul puits de la tour, à l'est, par l'aménagement d'une niche à blasons dont le profil du larmier suggère un flamboyant précoce. Un sondage archéologique pour repérer la trace de l'hypothétique fondation du mur oriental sur le rocher permettrait de lever l'équivoque sur l'enveloppe de ce château primitif.



Arrachement en face orientale
nié par une baie médiévale



Arrachement en face septentrionale avec archère-canonnière
obstruant la porte et puits adossé

Conclusions

Les témoins matériels exhumés de la tour-porte, tous subsistant en contrebas des niveaux de circulation originels, s'ils ne permettent pas d'affiner la chronologie ou d'en caractériser la typologie structurelle, permettent de mieux cerner le contexte topographique primitif de la tour et pourraient offrir un indéniable potentiel de mise en valeur par leur cristallisation. La présentation en conservation du vestige de ce châtelet de tête de pont, peut-être associé sur l'île de la Bartelasse à un repère visuel marquant l'alignement de la partie avignonnaise subsistante du pont Saint-Bénézet, serait un atout essentiel à la valorisation de ce site incompris de château de la tête du pont, tel que listé par Jean Mesqui dans son article de référence « A propos de la fortification du pont. *Pons castris et castrum pontis* », (in *Château Gaillard*, XI, 1983, p. 219-232).

Les observations périphériques à la Tour ne montrent pour l'instant aucune trace de murs de courtine adossés à celle-ci qui aurait, soit délimiter le périmètre primitif du château de la Tour du Pont, soit se seraient connectés à une enceinte urbaine.

Nonobstant, ces observations ponctuelles mériteraient d'être poursuivies par une exploration archéologique sur l'emplacement de la chapelle et surtout par la vérification de l'existence d'une tranchée de fondation pour l'hypothétique courtine dont l'arrachement se lit sur la face occidentale de la Tour.

Je sollicite donc une nouvelle autorisation de sondage pour les 9 et 10 mars prochain, accompagné de la même équipe, pour vérifier ces deux points. Les enquêtes 2 et 3 (prospection à la parcelle et observations sur le bâti) seront complétées à cette occasion par une visite exhaustive de l'îlot de maison adjacent au nord. L'ensemble donnera lieu à un rapport final de synthèse sur lequel l'ANR Pavage pourra étayer ses restitutions graphiques.

Autorisation de sondage



PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de l'archéologie
Affaire suivie par : Christophe Pellecuer
Ligne directe : 04 67 02 32 74
Courriel : christophe.pellecuer@culture.gouv.fr

Arrêté n° 12/495-9113

N/Réf : ChP/BK/12/1823

LE PREFET DE REGION
Préfet du département de l'Hérault
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du Patrimoine, notamment son livre V et les articles R. 545-1 et suivants relatifs au Conseil national et aux Commissions interrégionales de la recherche archéologique ;

Vu la demande présentée par Monsieur Nicolas Faucherre, en date du 26 octobre 2012 reçue le 29 novembre 2012 et enregistré sous le n°12/3447;

Considérant que le programme d'intervention présenté est susceptible de compléter notre connaissance du pont dit d'Avignon en rive droite du Rhône ;

Sur proposition du Directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE

Article 1^{er} :

Monsieur **Nicolas Faucherre**, demeurant **18 rue de Terrusse 13005 Marseille**, est autorisé à procéder à une opération de **sondage** :

à partir du **7 décembre** jusqu'au **31 décembre 2012**

concernant en région Languedoc-Roussillon, le site de :

Département : **Gard**

Commune : **Villeneuve-lès-Avignon**

Cadastre : Année :

Section/Parcelle : **Section BZ parcelle 35**

Nom donné au site archéologique : **Abords Tour Philippe le Bel**

Propriétaire du terrain : **Ville de Villeneuve-lès-Avignon**

Programme scientifique : **24 - Naissance, évolution et fonctions du château médiéval**

Organisme de rattachement du titulaire de l'opération : **Université**

Article 2 : prescriptions générales.

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

L'opération devra être réalisée conformément aux normes de sécurité en vigueur, définies en particulier par le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 pour les opérations terrestres et le décret 90-277 du 28 mars 1990 et ses arrêtés d'application pour les opérations subaquatiques.

Le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie un rapport de synthèse qui devra fournir un exposé détaillé des résultats scientifiques obtenus durant la campagne de sondage. Ce rapport **en triple exemplaire comportant un céderom et une notice pour publication dans le Bilan Scientifique Régional**, sera accompagné des plans et coupes précis des structures découvertes, et des photographies nécessaires à la compréhension du texte. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert.

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : prescriptions particulières à l'opération.

Sans objet

Article 5 :

Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 5 décembre 2012

Pour le Préfet de Région Languedoc-Roussillon et par délégation
P/Le Directeur régional des affaires culturelles par autorisation


Henri MARCHESI
Conservateur régional de l'Archéologie

Copie :

- Monsieur le Maire de Villeneuve-lès-Avignon

Direction régionale des affaires culturelles du Languedoc-Roussillon – 5, rue Salle l'Evêque – CS 49020
34967 Montpellier – Tél. 04 67 02 32 00 – Fax 04 67 02 35 20

www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon

Chronologie de la Tour dite de Philippe le Bel et du châtelet en tête occidentale du pont d'Avignon

établie sur la base de l'étude de Bernard SOURNIA pour l'ANR Pavage (UMR 3495 MAP),
La tour du pont et le châtelet de Philippe le Bel à Villeneuve lès Avignon. Restitution d'un édifice disparu
(version du 10 octobre 2012, qui donne les références des sources citées)

et

de l'ouvrage de B. SOURNIA, J.-L. VAYSSETTE,
Villeneuve-lès-Avignon. Histoire artistique et monumentale d'une villégiature pontificale,
cahiers du patrimoine, Paris, 2006.

- Avant 1226, d'après une enquête de 1291 : il existait *ante obsidionem* à la tête du pont d'Avignon côté Languedoc, sur les terres tenues par l'abbaye de Saint-André, un châtelet tenu par les Avignonnais, *quoddam portale quod factum fuit per homines Avinionis*.
- Après le siège d'Avignon de 1226 : un premier contrat de pariage est passé entre le roi de France Louis VIII et l'abbé de Saint-André, par lequel l'un et l'autre se déclarent coseigneurs de ce canton de la rive droite.
- 1290 : mariage du frère de Philippe IV le Bel, Charles de Valois, avec Marguerite, fille de Charles II d'Anjou, roi de Sicile, tous deux coseigneurs d'Avignon depuis mort Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX ; Charles II cède à l'époux les comtés d'Anjou et du Maine (qui font ainsi retour dans l'apanage de France), tandis que Philippe abandonne sa part indivise d'Avignon à son oncle Charles ; le Rhône devient frontière.
- 1292 : en conséquence, Philippe le Bel remet en cause la prétention avignonnaise à la maîtrise de la tête occidentale du pont : un nouveau contrat de pariage est passé avec l'abbaye Saint-André pour la construction d'un château sur le Puy Andaon — selon les travaux de B. SOURNIA et J.-L. Vaussette, le fort Saint-André ne sera finalement érigé que sous Jean le Bon — et la création d'un second château sur le port vieux, *in portu veteri, à l'emplacement qui conviendra au souverain*. La mainmise royale va concerner l'ensemble des reliefs et escarpements rocheux qui surplombent la tête du pont, dit la *Montagne*. L'acte de pariage spécifie que *les clefs des portes de la ville, ou des villes de Saint-André et des Angles, devront être à la garde d'un commun gardien dudit seigneur roi et dudit monastère, en temps de paix comme en temps de guerre*.
- 1302 : Charles de Sicile se plaint des *turres et turrium* que son neveu le roi de France fait réaliser sur la rive occidentale, *iuxta pontem Avinionis in territorio terre nostre*.
- Juin 1302 à juin 1303 : versements successifs, pour un total de 2250 livres, par le sénéchal du roi à Beaucaire Jean d'Arrablay puis par son successeur Jean de Varenne *pro edificatione turris, que construebatur in capite pontis Avinionis*.
- Septembre 1302 à juin 1303 : dépense pour la garnison et pour Jean de Maupuis, *gardien (custos) de la turris que facta est in capite pontis Avinionis*.
- 4 octobre 1307 : une délégation de représentants du roi de Sicile et de citoyens avignonnais vient prendre les mesures de deux murs — l'un au nord-ouest, *a circio*, l'autre au midi, *a parte meridiei*, de douze palmes et quart (3 m) de longueur (*longitudinis*) et de trois palmes (75 cm) d'épaisseur (*latitudinis*) — en cours de construction par sept tailleurs de pierre sous la responsabilité du maître d'œuvre

Rodulphe de Mornel et jette par trois fois un caillou sur les murs en proférant ces mots : « *je dénonce l'ouvrage en cours (nuncio novum opus)* ».

- 17 octobre 1307 : une nouvelle escouade d'Avignonnais s'empare pour neuf mois de la tour, prenant sa garnison en otage.
- 1^{er} février 1308 : le juge mage de la sénéchaussée de Beaucaire ordonne sans succès l'évacuation de la tour et la reddition des clefs.
- 29 juin 1308 : le sénéchal de Beaucaire Bertrand Jourdain de l'Isle reprend possession de la tour pour le roi.
- 1309 : le pape Clément V s'installe en Avignon.
- 1342-1344 : mutations de propriétés de maisons à proximité du pont à Villeneuve, montrant la pérennité d'occupation du secteur de la tête du pont par des cardinaux proches du roi de France :
 - Le lieutenant du roi en Languedoc donne à Pierre Bertrand, barbier du pape, pour lui et les siens, une maison sise à la tête du pont d'Avignon qui avait appartenu à *feu Tassin de Malbolge, châtelain de la tour royale du pont d'Avignon*, puis le nomme à son tour *châtelain de la tour du roi* ; la maison en question est dite *attendant à la chapelle située près de la tour* ;
 - Le cardinal Pierre Roger, puis son frère Guillaume, acquièrent l'ancienne résidence du cardinal Pierre d'Arrablay, sur le site de la *Montagne* surplombant le châtelet royal ;
 - A la mort de Napoléon Orsini, en mars 1342, ce grand cardinal, faiseur de papes et champion du parti français, avait exprimé le vœu que son palais à Villeneuve avec ses nombreuses dépendances « *demourassent perpétuellement au roi de France* » ; et pour cause, puisque ce palais était situé *prope Rodanum et turrin regiam capitis pontis*, soit sur le rocher dominant immédiatement la tour au nord ;
 - Jean, duc de Normandie autorise Annibal de Ceccano, évêque de Tusculum, de construire et d'entretenir un pont de bois à cheval sur la voie publique *de manière à ne pas gêner la circulation entre deux demeures qu'il possède à Villeneuve de Saint-André*.
- Septembre 1343 : Philippe VI est présent à Villeneuve et signe plusieurs documents à *la tour du pont d'Avignon*.
- 2 février 1361 : achèvement des renforcements contre les routiers anglais (ouvrages de charpente et huchettes des créneaux) du châtelet par le chevalier Guiraud d'Ami, seigneur de Rochefort et capitaine de la tour du pont.
- 16 novembre 1362 au 16 mai 1363 : séjour à Villeneuve du roi Jean II le Bon, libéré sous caution pour constituer sa rançon auprès du pape : construction du fort Saint-André et probablement surélévation de la tour du pont augmentée d'un étage, simultanément à l'érection des enceintes d'Avignon (1355) et Villeneuve (1369).
- 1395 : incendie des tabliers provisoires de charpente du pont construits en remplacement d'arches rompues par des crues du fleuve, à l'initiative de Pedro de Luna, le très controversé pape Benoît XIII, en vue de compliquer la traversée du fleuve aux émissaires royaux ; durant 16 ans, le bras de fer entre le roi et le pape fait des résidences voisines du châtelet, l'ancien palais Orsini en particulier où résident les ducs (Berry, Bourgogne et Orléans) dépêchés par le roi pour tâcher de régler le conflit, le quartier général des forces royales.
- Automne 1398 : premier siège d'Avignon pour déloger ce pape aragonais replié dans son palais forteresse

- 1403 : fuite du pape
- 1410-1411 : dix-sept mois de siège d'Avignon, tenue militairement par le neveu du pontife, Rodrigo de Luna, mené à partir de la Tour du Pont.
- 1422 : la chapelle dédiée à Saint-Louis est détruite par un incendie et reconstruite.
- 1431 : conflit entre les deux rives, occupation par les Français de la rive pontificale, exactions et déprédations en réponse. Le capitaine de la tour Mathieu de Villebresme succède à Pierre Prévost.
- 1442 : la Tour du Pont est gardée par huit arbalétriers et quatre hommes d'arme, sous les ordres de Jean Berclay, écuyer, garde et capitaine.
- 1481 : transmission du comté de Provence au royaume de France.
- Entre 1508 et 1517 (non documenté) : des réparations sont programmées « *en ceste présente tour et maison du port et passage de Villeneuve lez Avignon* », qui correspondent vraisemblablement à la construction du logis du gouverneur (ou *capitaine*), accolé à la tour et au châtelet, documenté par l'iconographie comme un bâtiment crénelé éclairé de larges fenêtres à croisées et précédé d'une terrasse cantonnée d'une guérite en balcon sur le fleuve, telle que le montre le dessin de *Bagni* (1618).
- 1551 : Antoine-François Scarphy est *maître des ports, ponts, passages et capitaine de la tour au bout du pont de Villeneuve*.
- 24 février 1596 : Thomas Platter visite Villeneuve ; il indique que *Villeneuve est formé de trois quartiers appartenant au roi de France ... Le troisième quartier est une ville ouverte, située près du pont et possédant quantité de belles hôtelleries*.
- 1616 : André Bouchard est *commandant pour le roi à la tour du bout du pont*.
- 1633 : les deux dernières arches villeneuvoises du pont s'écroulent et sont rebâties en dur, comme le montre la gravure d'Israël Silvestre (1654).
- 1669 : la presque totalité des arches centrales est emportée par la crue et n'est pas rétablie ; une rampe en spirale enjambant le chemin de berge est créée pour relier le niveau de la berge à celui de la tour-porte, huit mètres plus haut.
- Entre 1672 et 1686 : le fleuve est détourné de son lit avignonnais pour couler désormais dans le « *canal des Tuilleries... qui costoie le Languedoc* » ; des travaux considérables, documentés de façon imprécise, vont être réalisés au château du pont, qui comprend alors au moins une chapelle, des écuries, un four, un puits et un pigeonnier.
- 18 novembre 1692 : Devis de l'ingénieur du Plessis pour *paver le dessus de la chambre qui est dans la culée du pont avec cailloux posez sur un lit de mortier suivant la pente*. Travaux adjugés au maçon Cubizol en mars 1693.
- Entre 1700 et 1707 : le haut de la tour est adapté à une fonction carcérale.
- 1747 : réparation des vitrages et des plombs des croisées à la *salle de l'auditoire (?) à la tour du pont*.
- 1752, le directeur général des fortifications du Languedoc, Jacques-Philippe Mareschal, dénonce l'inutilité de la *tour du pont* et propose son affectation en magasin à munitions, puisqu'elle est à *l'épreuve de la bombe*. Il estime le logement du gouverneur *peu considérable*, et la chapelle, *petite et bien mal ornée*.
- 1777 : l'ingénieur Blait de Villeneuve indique que les bâtiments annexes de la tour *ne seront bientôt qu'un tas de ruines, la dépense qu'on y fait annuellement pour les*

empescher d'écraser les passants est considérable et en pure perte. Il précise, sans doute à l'appui de documents disparus, que les murailles qui étaient tombées en 1235 (sic) furent rebâties en 1369 par ordre du roi Jean.

- 1778 : les fondations des trois piles du pont côté Villeneuve sont curetées, alors qu'un corps de garde avait antérieurement été établi sur la quatrième pile.
- 1787 : *cette tour et tous les bâtiments qui en dépendent, qui servaient à loger le gouverneur et le poste qui y tenait, sont actuellement vacants et inutiles ; le devis pour son rétablissement par l'ingénieur Quintin de Beauverd signale un petit escalier qui descend dans la cour et monte au dessus de la porte d'entrée du fort ... Cet étage est dans un état pitoyable, carrelage, plancher, portes, fenêtres, rien ne tient et la couverture a besoin des plus grandes réparations.*
- 6 octobre 1787 : cession de la *tour et ses dépendances* par le ministère de la guerre au chirurgien major du fort Saint-André, Seigneuret, à charge pour lui qu'il démolisse à ses frais les *voûtes caduques et la rampe*. Le maréchal de camp Gordon d'Ainzy, directeur des fortifications, observe alors que « *la démolition des voûtes de la rampe a entraîné celle de l'avant-corps portant les mâchicoulis au dessus de la porte d'entrée du fort. La voûte qui recouvrait le tout et partie des murs latéraux ont suivi. Cet éboulement inévitable a mis à jour la coquinerie des premiers constructeurs qui n'avoient fait que plaquer le tableau au dessus de la porte* ».
- 1819 : estimation contradictoire d'où il ressort que la *tour... est bien conservée* mais que les *autres bâtiments ont été totalement abandonnés*. La *vente des matériaux provenant de la démolition* est estimée à 3000 francs.
- 1829 : acquisition de la tour, « *précieuse à ses habitants* », par la ville pour la somme de 1900 francs en vue de « *conserver à la postérité un monument majestueux et qui rappelle à cette ville de glorieux souvenirs* ».
- Entre 1836 et 1840 : démolition totale des bâtiments et du châtelet, liée au déroquetage de la falaise pour l'élargissement du chemin de berge, devenu route départementale D2.
- 1862 : classement par liste de la tour au titre des Monuments Historiques.
- 1895 : le relevé de l'architecte des Monuments Historiques Henri Nodet représente le site dans son état actuel.

Annexe 3

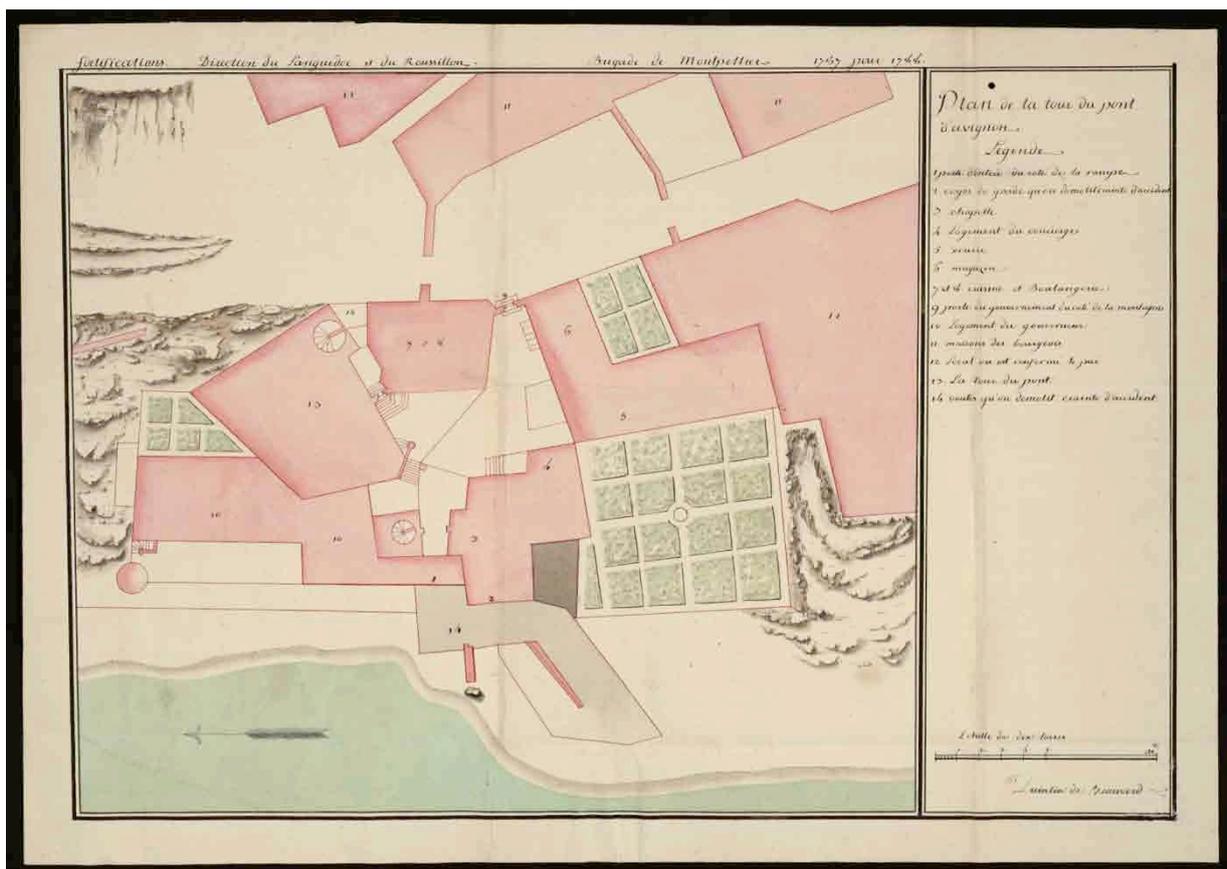
Iconographie



Plan du pont entre Avignon et Villeneuve, 1685



Extrait du Dessin de Martellange de 1608



Plan de la tour du pont d'Avignon, plume et aquarelle, par Quintin de Beauverd, 1787, AD34, C 844

Légende du dessin :

- 1, porte d'entrée du côté de la rampe
- 2 corps de garde qu'on démolit crainte d'accident
- 3, chapelle
- 4, logement du concierge
- 5 écurie
- 6, magasin

- 7 et 8, cuisine et boulangerie
- 9 porte du gouvernement du côté de la montagne
- 10 logement du gouverneur
- 11, maisons des bourgeois
- 12 local où est refermé le puits
- 13, la tour du pont
- 14, voûtes qu'on démolit crainte d'accident

Le site et la situation

La tête de pont côté Languedoc est à l'intersection d'une patte d'oie, conduisant, pour l'une (rue de la Monnaie) vers les Angles et correspondant à l'ancien *grand chemin de Nîmes*, artère essentielle de pénétration dans le royaume, pour l'autre (montée de la Tour) vers l'agglomération villeneuvoise proprement dite, dite le *Bourguet*. Un chemin de berge longeait le fleuve, desservant des Tuileries vers l'aval et le port fluvial de Villeneuve. La *ville neuve* est séparée de son port et de la tour du pont par le massif de la *Montagne*. De ce massif se détachent à proximité du fleuve plusieurs digitations, telles le rocher dit *de la Justice*, la colline dite *des Mourgues* et le rocher dit *de Saluces*, dominant immédiatement la tête de pont au nord et servant d'assiette au palais Orsini.

Le tablier du pont aboutissait à flanc de rocher, à une dizaine de mètres au-dessus de l'étiage, contre l'épaulement calcaire surplombant le fleuve en cet endroit. La roche est entaillée vers le sud, au pied de la tour, pour former un glacis en pente régulière battu par les feux des archères de la tour et venant mourir dans le chemin de berge. La situation sur le penchant de la colline imprime à l'ensemble une forme irrégulière : tracé rhomboïdal de la tour, cour assise sur la déclivité constituée de plusieurs terrasses étagées reliées par des escaliers taillés en plein roc. La tête du pont à mi-pente de l'escarpement était coiffée d'une tour-porte carrée cantonnée dans son angle sud-ouest d'une vis desservant sa plate-forme et la galerie du logis du gouverneur au sud. L'exploitation du site comme carrière à chaux au XIXe siècle est responsable de la disparition des annexes de la tour.

Les sources du XVIIIe siècle qualifient de « jardin du commandant » un espace formé de remblais contenu derrière un mur de soutènement au nord, au pied de l'escarpement que coiffait le palais Orsini. Sous le niveau du tablier du pont, une porte en plein cintre a probablement servi d'accès primitif au châtelet depuis la rive du fleuve.